

Cahier des charges Compétition Nationale 2005

La FFM souhaite parrainer une compétition nationale en 2005 (durant les mois de mai, juin, septembre ou octobre). Le nom de cette compétition sera « Coupe de France de Monocycle 2005 ». Les clubs désirant organiser cette manifestation sont cordialement invités à compléter le présent document en donnant le plus de détails possible. Le document doit être transmis au plus tard le veille du tournoi de basket du CAES 2005.

Hébergement et restauration

La capacité d'hébergement devra être de 100 à 200 personnes. Donner les tarifs et conditions prévus pour le couchage, le petit-déjeuner, le repas de midi et du soir. Indiquer si rien n'est prévu par l'organisation. Dans ce cas, décrire les capacités d'accueil du lieu choisi (hôtels, campings, commerces).

Sites et accessibilité

Décrire le site choisi. Donner l'itinéraire et le temps nécessaire pour s'y rendre de Paris en voiture et en train. Si les épreuves doivent se dérouler dans des endroits différents, indiquer le moyen et temps de trajet prévu entre les sites.

Epreuves et ressources humaines nécessaires

Remplir le planning prévisionnel des épreuves. Pour les épreuves dont le règlement n'est pas fixé, le décrire. La durée de la manifestation doit être de deux jours (week-end normal) ou trois jours (week-end avec pont).

Epreuve Rayer si l'épreuve n'est pas au programme	Date Par exemple, samedi après-midi ou dimanche toute la journée	Lieu Décrire installations, terrain et surface	Encadrement Organisateur Nombre de personnes fournies par l'organisateur pour l'encadrement Détailler arbitres/encadrement	Encadrement FFM Nombre de personnes supplémentaires dont l'organisateur a besoin Détailler arbitres/encadrement
Athlétisme : Hauteur				
Athlétisme : Longueur				
Athlétisme : Sprint (détailler distances)				
Athlétisme : demi-fond (détailler distances)				
Basket				
Hockey				
Tout-terrain				
Trial				
Course de fond (donner distance)				
Artistique				

Budget et droits d'inscription

Donner une approximation du budget total prévu et sa répartition en droits d'inscription, bénéfice repas et hébergement, subventions, etc. Le droit d'inscription devra être inférieur à 30 euros.

Assurances

Décrire les assurances dont bénéficiera l'organisateur pour l'organisation d'épreuves sportives nécessitant une déclaration préfectorale. Indiquer si l'organisateur compte sur l'assurance de la FFM.

Autres

Qu'avons-nous oublié ?